



Convention de participation financière

ENTRE :

Le **SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX**, représenté par son **Président, Monsieur Thierry MARCHAND-MAILLET**, dûment habilité par délibération du Conseil Syndical, en date du 28 septembre 2022, d'une part ;

ET

La **Commune de LANDRY**, représentée par son **Maire, Monsieur Thierry MARCHAND-MAILLET**, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2022 ;

La **Commune de PEISEY-NANCROIX**, représentée par son **Maire, Monsieur Guillaume VILLIBORD**, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date, du 03 octobre 2022, d'autre part ;

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 1984, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de LANDRY PEISEY-NANCROIX, entre les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX,

VU les statuts du SIVOM du 06 janvier 1984, modifiés le 22 janvier 1997,

CONSIDÉRANT l'article L.5212-19 – 1°, du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que la contribution des Communes est obligatoire pour pendant la durée du syndicat,

CONSIDÉRANT les compétences transférées par les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX, au profit du SIVOM, à charge pour lui de les exercer en leur lieu et place ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er}

En contrepartie des compétences transférées par les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX au SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, chacune des Communes doit verser, à part égale, au profit du SIVOM, une participation financière mensuelle.



Article 2

Le montant de cette participation financière est déterminé chaque année, lors du vote des budgets respectifs : du SIVOM (en recettes) et des Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX (en dépenses).

Article 3

La présente convention subsiste tant que le SIVOM n'est pas dissous.

Fait de QUATRE exemplaires originaux.

<p>Fait à LANDRY</p> <p>Le 28.09.2022</p> <p>Le Président du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX Thierry MARCHAND-MAILLET</p> <p>SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX 73210 LANDRY</p>	
<p>Fait à LANDRY</p> <p>Le 26.09.2022</p> <p>Le Maire de la Commune de LANDRY Thierry MARCHAND-MAILLET</p> 	<p>Fait à PEISEY-NANCROIX</p> <p>Le 17.10.2022</p> <p>Le Maire de la Commune de PEISEY-NANCROIX Guillaume VILIBORD</p> 